

Procès-verbal de la séance du conseil municipal

Le conseil municipal s'est réuni à la mairie le lundi 6 octobre 2025 à 18h30 à 20h36

Etaient présents : BERTEAUX Liliane, BIERI Patrice, CARTIER Sylvestre, DÉSIRANT Françoise, FRAPART Yves, GUICHON Julie, PORTE Georges, et STEPHAN Murielle.

Absents excusés : DEFORGE Marc ayant donné procuration à FRAPART Yves, MAURY Édith ayant donné procuration à CARTIER Sylvestre, MEXIQUE Bruno ayant donné procuration à BIERI Patrice, MOLINIER Denis ayant donné procuration à PORTE Georges, PERRIN Céline ayant donné procuration à STEPHAN Murielle et ROUSSEAUX Catherine ayant donné procuration à BERTEAUX Liliane.

Secrétaire de séance : BERTEAUX Liliane

En l'absence de Monsieur le Maire, Madame Stephan préside la séance.

Approbation des PV de la séance précédente

Monsieur Porte, représentant Monsieur Molinier fait lecture d'un mail précisant qu'il souhaiterait l'ajout de 3 points dans les questions diverses. Le premier concerne le courrier de convocation des employés envoyés aux membres du conseil municipal, le second concerne la propriété des chemins communaux et de l'association foncière et le dernier concerne les courriers de Monsieur Thill sur le rue du nergone et de l'entretien de l'aire de jeux. Madame Stephan demande si les élus souhaitent mettre au vote le PV de septembre avec les modifications apportées par Monsieur Molinier ou s'ils veulent le reporter au prochain conseil. Après concertation les élus décident de le mettre au vote ce jour. Après délibération, le PV de la séance du 08 septembre est approuvé avec 11 voix pour, 2 abstentions et 1 voix contre.

Tarifs Soirée Beaujolais

Madame Stephan rappelle que la soirée beaujolais aura lieu le samedi 22 novembre. Afin d'organiser au mieux cette soirée et lancer les invitations, il convient de fixer les différents tarifs. Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer les tarifs suivants : Repas 15€ écuriots, 17€ extérieurs, beaujolais rouge ou rosé prix coutant arrondi à l'euro supérieur près, champagne 18€, eau 1€. Le café et l'apéritif seront offerts par la commune.

Le DJ MG assurera l'animation de cette soirée. Tarif de la prestation 450 Euros.

Recrutement Agent Recenseur et rémunération Agent Recenseur et Coordinateur Communal

Madame Stephan informe les élus que le recensement de la population aura lieu du 15 janvier au 14 février 2026. Madame Lainé a été nommé coordinateur communal. Un agent recenseur doit être recruté. Une annonce est prête. Toutefois, il est préférable de discuter des modalités pour l'emploi de l'agent recenseur et des modalités de remboursement du coordinateur communal. Monsieur Frapart et Madame Lainé ont suivi une visioconférence sur ces divers points. Monsieur Frapart expose un tableau comparatif avec le recensement de 2020. Au vu des informations données, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le recrutement d'un agent non titulaire pour faire face à un accroissement temporaire d'activité lié aux enquêtes de recensement de la population et de rémunérer les agents chargés du recensement de la façon suivante :

- Coordinateur communal : 0.50€ par feuille de logement remplie ; 1.06€ par bulletin individuel rempli
- Agent Recenseur : 1.20€ par feuille de logement remplie ; 1.51€ par bulletin individuel rempli, 25€ par séance de formation.

Monsieur Porte demande si les heures réalisées par Madame Lainé en tant que coordinateur communal sont comprises dans son temps de travail ou si ce sont des heures supplémentaires. Monsieur Frapart précise que cette mission est une fonction supplémentaire. Monsieur Bieri propose de laisser Madame Lainé choisir comment elle souhaite sa rémunération pour cette fonction supplémentaire.

Protection Complémentaire Santé

Madame Stephan informe les élus que l'ordonnance de 2021 et le décret de 2022 imposent aux employeurs publics, dont les collectivités territoriales, une participation minimale de 15 € à la

complémentaire santé de leurs agents (sous condition de labellisation du contrat) à partir du 1er janvier 2026. Le CDG51 propose une démarche collective pour mutualiser les risques, optimiser les cotisations et sécuriser la couverture santé via une consultation lancée en 2025 pour une application en 2027. Les employeurs doivent déclarer leur intention de participer avant la consultation (sans engagement définitif), sous peine de dépendre de l'accord de l'assureur retenu. Chaque agent conservera la liberté d'adhérer ou non.

Étapes clés :

- Avis du CST (délibération possible après son émission, saisine déposée le 19/09/2025 réunion du CST 25/11/2025).
- Délibération obligatoire pour fixer les modalités de participation (montant ou pourcentage), même si aucun agent n'est éligible initialement.
- Preuve requise : les agents doivent fournir une attestation de labellisation de leur mutuelle pour bénéficier de l'aide. Les ayants droit (ex : conjoints) en sont exclus.

Départ de Madame Lainé

Télétravail

Madame Stephan informe les élus que pour des raisons personnelles, Madame Lainé a demandé la possibilité d'avoir une journée de télétravail par semaine pour une durée déterminée. Mr Biéri précise que le télétravail est prévu (délib 2829 du 11 janvier 2021).

Mr Porte pose la question de la sécurité et la confidentialité concernant le poste informatique, Mr Cartier explique que le matériel est en règle avec la sécurité des données.

La demande de télétravail de Mme Lainé est le jeudi sachant qu'il n'y a pas de permanence « public ».

Le conseil valide cette demande avec 14 voix pour.

Questions diverses

- Monsieur Frapart fait un point sur la journée du 20 septembre lors de la signature de la convention avec la Fondation du patrimoine. Il remercie les personnes qui ont œuvré pour la réussite de cette belle journée. La collecte s'élève à ce jour à environ 4200 euros.

- Madame Stephan fait un point sur le repas des aînés : 32 invités et 12 conseillers étaient présents. Journée bien appréciée.

Mme Désirant propose de réfléchir pour assurer le transport domicile – salle des fêtes de certains aînés l'année prochaine.

- Monsieur Cartier résume la réunion publique pour le PLUI : présentation des orientations du PADD. Une enquête publique sera faite l'année prochaine.

- Monsieur Frapart fait un point commission travaux (du 25 septembre). Mr Biéri a envoyé à chaque conseiller un compte rendu bien détaillé. Certains travaux ont déjà été réalisés.

A noter Zone terrain multi sports : Revoir pour mettre haies et grillages pour la sécurité.

- Madame Stephan souhaite proposer une nouvelle édition du bois des petits écuriots. Plantation à prévoir début décembre...

- Courrier remerciements de la Présidente de l'Escuriolle pour la mise en place d'une table au Mazin + remarque de Madame Désirant sur la non mise en valeur du triporteur

- Courriers d'un habitant d'Écurey concernant Terrain BMX + Bennes à verre, terrain de pétanque et nuisance le mercredi. Une réponse écrite sera faite.

- Madame Guichon fait remarquer qu'elle s'est aperçue, lors de la journée marche du 05 octobre, qu'un peuplier est cassé. Madame Stephan ira sur place.

Dates des prochaines réunions

Commission animation : 13/10 18h30

Comité église : 20/10 18h30 reportée au 23/10

Prochain conseil municipal : 03/11 18h30

Réunion chemin AF : 10/11 18h30

Réunion Sécurisation : 11/11 09h00 rdv à l'entrée du village côté aérodrome.

